

Le 15 mai 2018

Courriel : phawa@sadb.qc.ca

Madame Paola Hawa
Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1M2

Madame,

Dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) planifie l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-L'Orme. Afin d'assurer le succès de cette vaste planification, le SGPVMR prévoit travailler en étroite collaboration avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en favorisant le développement de corridors verts et de liens piétons permettant d'améliorer les accès au parc-nature. À cette fin, le SGPVMR et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue développeront une stratégie d'intervention commune.

Afin de concrétiser les objectifs de développement du secteur du parc-nature de l'Anse-à-L'Orme, il a été convenu entre la mairesse Hawa, au nom du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, et l' élu responsable du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, monsieur Ferrandez, que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se portait garante de la rénovation et de l'aménagement de la maison Michel-Robillard afin d'en faire le pôle d'accueil du parc-nature. Ces travaux seront réalisés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans les limites du financement disponible pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux. Advenant que les coûts élevés ne permettent pas à la municipalité de réaliser les travaux, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à construire un nouveau chalet d'accueil pour le pôle du parc-nature de l'Anse-à-L'Orme.

De plus, dans le but de favoriser l'accès au chalet d'accueil, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue réalisera les travaux requis pour l'aménagement de deux axes exclusivement piétons dont l'acquisition sera assurée par la Ville de Montréal. La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue assumera également l'aménagement du chemin reliant le chalet d'accueil au chemin Sainte-Marie.

Parmi les zones à protéger, le secteur au nord de la ligne hydroélectrique est considéré par les deux parties comme étant une zone à forte valeur écologique. Aussi, le SGPVMR prévoit l'acquisition d'un terrain vague d'une superficie de 140 214 m² et la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue s'engage à encadrer le développement, garantir la protection et soutenir la connectivité environnementale.

Cette planification commune favorisera notamment la conservation des limites naturelles du bassin de drainage alimentant les milieux humides et hydriques du secteur, dont la rivière à l'Orme, axe central de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme. En plus de participer à enrichir le corridor de biodiversité, cette entente constitue un signal important quant à la volonté ferme de l'Administration d'augmenter le nombre de milieux protégés sur l'île et démontre la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de continuer son engagement de longue date pour une planification permettant la protection des milieux naturels.

Il est également entendu par les deux parties que le développement se fera en conformité avec le Plan particulier d'urbanisme (PPU) soumis par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de la rencontre. Un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera également réalisé de façon conjointe afin de favoriser des interventions bien intégrées, reflétant les particularités historiques, incluant la conservation des pierres des champs mentionnées dans le PPU, et écologiques du secteur.



Luc Ferrandez

Membre du comité exécutif

Responsable des grands parcs, espaces verts et grands projets

- c. c. Louise-Hélène Lefebvre, Directrice
 Martin Bonhomme, directeur général
 Daniel Hodder, directeur – Gestion des grands parcs et biodiversité
 Véronique Angers, chef de division - Développement stratégique et programmation